

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18486 - 72ÈME ANNÉE

La réussite des Jeux de la jeunesse à Madagascar contraste avec le fiasco des Jeux des îles 2015 à La Réunion

Jeux des îles de l'océan Indien : il suffit de respecter la Charte

Dans son compte-rendu hier des Jeux des îles des jeunes de l'océan Indien, le Quotidien salue la bonne ambiance qui a prévalu tout au long des 8 jours de cette manifestation. Il note avec juste titre une différence fondamentale avec les Jeux des îles 2015 organisés à La Réunion : pas de politisation. Les organisateurs malgaches ont donc rappelé une évidence à la France : pour ne pas gâcher la fête, il suffit d'appliquer le règlement adopté par les instances sportives.

Les 10e Jeux des îles des jeunes de l'océan Indien ont été une réussite, indique le « Quotidien » de ce dimanche 7 août. Notre confrère a noté « une belle complicité entre les délégations mahoraises et comoriennes ». Et de citer les propos de Marion Marisy, responsable de la délégation réunionnaise : « toutes les compétitions se sont déroulées dans un excellent état d'esprit et le différend Comores-Mayotte n'avait aucune raison d'être sur le terrain et aucune raison d'être tout court dans ces Jeux où ont été pleinement mises en lumière la fraternité et la concorde (...) Nos jeunes reviennent la tête pleine de souvenirs et l'envie de continuer, avec une motivation décuplée, un désir de découvrir le monde et de renforcer les liens avec la jeunesse de l'océan Indien ».

Cette réussite est notamment liée au fait que Madagascar n'a pas voulu politiser les Jeux. En conséquence, la Charte des Jeux s'est appliquée. Et comme le montre la photo publiée hier dans le Quotidien, Mayotte n'a pas défilé derrière le drapeau de la France au sein d'une délégation baptisée France Océan Indien comme cela avait été le cas 12 mois plus tôt à Saint-Paul. Lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux des îles 2015 à La Réunion, la France avait pris l'initiative de violer la Charte des Jeux. Celle-ci prévoit en effet de garantir la parti-

cipation d'une délégation mahoraise à condition que son drapeau et son hymne soient ceux des Jeux. C'est une décision conforme à l'esprit olympique, qui veut que les athlètes d'un pays soumis à un différend territorial puissent participer sous cette forme. Mayotte fait justement l'objet d'un différend.

En effet, un référendum organisé en 1974 par la France avait conclu à l'indépendance du Territoire d'outre-mer des Comores. De plus, la France avait fait des quatre îles de l'archipel une circonscription unique pour ce vote. Le résultat était donc clair, mais Paris a refusé de l'admettre et a choisi de maintenir son administration à Mayotte. Dans le monde, la position de Paris est ultra-minoritaire. D'ailleurs, la carte des Comores de l'ONU montre que Mayotte est une île de l'Union des Comores, « sous administration française ».

Lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux des îles 2015, la délégation de Mayotte a défilé derrière le drapeau de la France, au sein d'une délégation de la France Océan Indien. Cette décision a été justifiée par le ministre français des Sports présent sur place. Le scandale a provoqué le départ de la délégation de l'Union des Comores. Il a plombé ensuite le déroulement des Jeux. Pour anticiper toute nouvelle instrumentalisation des athlètes mahorais, le Comité des Jeux a dû interdire les drapeaux et les hymnes lors des remises de médailles. Cela

a provoqué un nouvel incident qui a failli conduire au départ de la délégation de Madagascar. Et si le drapeau des prochains Jeux avait été transmis aux Comores, l'organisation de cet événement leur a ensuite été retirée ce qui raisonne bien comme une double peine infligée à un pays qui a simplement voulu être respecté par la France.

La réussite des Jeux de la jeunesse à Madagascar tranche donc avec le fiasco de l'année précédente à La Réunion. Cela montre que les Jeux des îles 2015 avaient tout pour être une grande fête. Il suffisait simplement d'appliquer le règlement décidé par les instances sportives. Cela supposait de ne pas utiliser les Jeux au service d'une manœuvre politique. Malheureusement, Paris n'a pas été à la hauteur de l'événement. Ce désastre a été amplifié par l'attitude de responsables politiques réunionnais qui ont soutenu la position parisienne.

Que pensent-ils donc de la réussite des Jeux organisés à Madagascar ? La réalité montre qu'ils auraient été mieux inspirés de soutenir le point de vue du PCR, qui refusait la politisation des Jeux des îles et demandait l'application de la Charte, plutôt que celui de Paris. Gageons qu'aussi bien à Paris qu'à La Réunion, les enseignements des Jeux des jeunes des îles de l'océan Indien puissent être compris.

Baisse de 30 % de la production de blé en France

Agriculture : le changement climatique ébranle toutes les certitudes

À cause du climat, la production de blé en France diminuera de 30 % cette année. Pour la deuxième année consécutive, l'agriculture française connaîtra une crise. Mais cette fois, c'est à cause principalement d'un dérèglement climatique qui ne sera pas le dernier.

Cette année, la production de céréales dans le monde sera en augmentation. Cette tendance va tirer les prix vers le bas. Mais pour les céréaliers français, la récolte de blé s'annonce catastrophique. D'après Agreste, service des statistiques du ministère de l'Agriculture, elle sera en baisse de 30 %. Moins de blé à vendre, avec des prix plus bas que d'habitude : cette situation a poussé le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles annoncées lors du Conseil des ministres du 27 juillet, pour venir en aide au « secteur céréalier, premier producteur de l'Union européenne et contributeur positif à la balance commerciale », comme le précise le compte-rendu de cette instance.

Cette baisse des rendements a pour cause principale les fortes pluies qui se sont abattues sur le Bassin parisien à la fin du mois de mai. Le volume d'eau était si important qu'à Paris, le niveau de la Seine était début supérieur de 4 mètres à la normale. Or, le Bassin parisien est une riche région céréalière de la France. Le phénomène climatique était inhabituel, il a de lourdes conséquences. Il risque de mener la France vers une nouvelle crise dans l'agriculture, après celle dans l'élevage à cause de la suppression des quotas.

Tout est remis en cause

Il s'avère qu'avec le changement climatique, les phénomènes extrêmes et inhabituels sont amenés à devenir plus fréquents. Dans notre région, un cyclone s'est même formé en plein hiver cette année. En France, force est de constater que sa production agricole la plus compétitive en ressort ébranlée. Si un tel événement climatique devait se répéter dans les années à venir, le gouvernement pourra-t-il à chaque fois trouver des financements pour empêcher la faillite d'exploitations céréalières ?

Il semble en effet bien difficile à ce secteur de l'agriculture de s'adapter au changement climatique. Si la culture de blé s'est développée de la sorte dans cette région de la France, c'est bien parce qu'elle bénéficiait de conditions adaptées. Son état actuel est le résultat de progrès accomplis pendant des centaines d'années durant lesquelles le climat est resté stable. Mais maintenant, le changement climatique remet en cause toutes ces certitudes.

Contexte difficile

Les difficultés rencontrées cette année par les céréaliers vont s'ajouter à la crise que connaît l'élevage depuis l'an dernier à cause de la sup-

pression des quotas. C'est dans ce contexte que se déroule à La Réunion la dernière campagne sucrière sous le régime du quota et du prix garanti. Alors que la coupe est déjà bien lancée, il n'y a toujours aucune nouvelle de l'aide supplémentaire annuelle de 38 millions d'euros promise aux filières des outre-mer par le président de la République lors de sa venue à La Réunion, il y a bientôt deux ans. Pour des secteurs aussi importants pour la France que l'élevage ou les céréales, le gouvernement s'est engagé sur des aides ponctuelles. Tiendra-t-il sa promesse d'une aide annuelle de 128 millions d'euros pour les producteurs de sucre outre-mer ?

M.M.

Loi Travail : la CGT appelle à la poursuite de la mobilisation

La validation par le Conseil constitutionnel de la loi réformant le Code du travail ne signifie par la fin du combat, indique la CGT dans un communiqué diffusé vendredi.

Le Conseil constitutionnel qui vient de statuer sur la loi travail et les recours déposés par des parlementaires de tous bords politiques n'a finalement validé aucun de ces recours. La CGT, pour sa part, fait le constat que, jusqu'aujourd'hui, la loi travail fait consensus dans le rejet massif qu'elle provoque, chez les parlementaires mais aussi chez une majorité de salariés et de syndicats. Le Conseil constitutionnel lui-même considère que des articles de la loi pourraient « faire l'objet de questions prioritaires de constitutionnalité » (QPC).

À propos de l'usage du 49.3 sur lequel portait l'un des recours, la CGT rappelle que l'utilisation du 49.3 prévue par la Constitution en dit long sur l'importance que ce gouvernement accorde au dialogue social.

S'agissant des locaux syndicaux, la CGT ne réclame pas d'indemnisation pour les maisons du peuple, elle rappelle qu'ils servent à accueillir et défendre les intérêts des salariés. Ils sont donc d'utilité publique et, bien souvent, ils nous ont été octroyés au regard de notre participation active à la libération et la reconstruction du pays. Il est inadmissible qu'aujourd'hui cet intérêt collectif soit remis en cause. En outre, la CGT rappelle que la loi Travail n'est pas conforme au droit international établi par l'OIT et l'ONU.

Nous invitons tous les salariés à se rassembler et à s'organiser pour continuer la mobilisation à la rentrée et notamment en envoyant au Président de la République la carte postale mise à la disposition de toutes et tous pour dire non à la loi travail. Rendez-vous le 15 septembre pour la journée d'action interprofessionnelle décidée par l'intersyndicale.

Édito

70 ans après 1946 : l'égalité pour tous n'est pas au rendez-vous

La loi Egalité Réelle n'est pas Démocratique. C'est l'une des critiques les plus entendues. Soit pour dire qu'elle est d'essence intégrationniste et qu'elle vise à remettre en cause l'égalité entre les institutions de la République, en faveur d'une tutelle parisienne créée pour la circonstance. Soit pour dire qu'elle est coupée des vraies réalités. Ces constatations sont assez surprenantes pour une loi qui voulait l'égalité entre les outre-mer et la France.

En 1945, à la sortie de la 2e guerre mondiale, il fallait reconstruire les institutions françaises. Il y a eu d'abord des élections municipales pour installer les institutions de base, puis des législatives pour doter la France d'une assemblée qui devait, entre autres, voter le projet de Constitution. Les députés des 4 vieilles colonies Guadeloupe, Guyane, La Reunion et Martinique ont demandé la fin du statut colonial et l'égalité avec la France. Une loi fut votée puis promulguée le 19 mars 1946 pour concrétiser ces revendications.

Celle-ci comportait 3 articles. L'article 2 prévoyait l'extension de toutes les lois en vigueur en France, au plus tard le 1er janvier 1947. Le ministre socialiste de l'époque à tout fait pour ne pas réaliser l'égalité. L'égalité du SMIC a été étendue, un demi-siècle plus tard, sous l'action des communistes réunionnais. Par contre, le supplément colonial de traitement qui était accordé aux fonctionnaires français en mission dans les DOM a été étendu aux fonctionnaires locaux. Le ministre

prétextait que l'Etat n'avait pas de moyens pour les uns mais, de fait, il en avait pour une catégorie seulement qui percevait plus du double de l'égalité avec les agents en France.

70 ans après, le gouvernement veut légiférer sur un texte qui ne satisfait personne. La recentralisation est en marche, à travers les objectifs de convergences. Un centre de contrôle sera installé à Paris. Les inégalités réelles, nées du refus d'appliquer ce qui était prévu dans la loi d'égalité en 1946, ont creusé des fossés entre catégories sociales. Rien n'est prévu pour les régler. Le gouvernement s'est enfermé dans le piège de la compensation de la vie chère pour les unes et rien pour les autres. C'est le gros point faible de cette loi Egalité.

Il y a 70 ans, le supplément colonial de traitement était un concept très clair. Aujourd'hui, le supplément de rémunération pour vie chère en faveur d'une seule catégorie de population pose un problème quasiment constitutionnel. Le gouvernement va-t-il s'entêter à manipuler et diviser les sociétés en Outre-mer ou bien va-t-il enfin appliquer l'égalité pour tous ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le monde change, La Réunion regarde passer le train

Vers une intensification des relations entre Madagascar et la Chine

À la fin du mois dernier, une délégation malgache conduite par Béatrice Attalah, ministre des Affaires étrangères, a participé en Chine à une réunion de suivi du Sommet de Johannesburg du Forum sur la Coopération Sino-Africaine. Relatée dans Midi Madagascar, cette information rappelle combien le monde change, en particulier dans notre région. Incontestablement, nous sommes directement intéressés ... mais La Réunion est désormais absente de la C.O.I. et le gouvernement a nommé, pour s'occuper de ces affaires nous concernant, un ambassadeur transversal. Faut dire qu'il a des excuses puisque le président de la Région Réunion, se désintéresse totalement des stratégies de codéveloppement patiemment mises en place par ses prédécesseurs.

Une délégation malgache conduite par la ministre des Affaires étrangères, Attalah Béatrice, a en effet participé à la réunion des coordinateurs de la mise en œuvre des actions de suivi du Sommet de Johannesburg du Forum sur la Coopération Sino-Africaine (FCSA). La réunion qui s'est tenue à Beijing le 29 juillet dernier et qui a vu la participation de 51 pays africains et de la Commission de l'Union Africaine avait pour objectif principal de promouvoir ensemble la mise en œuvre des actions de suivi du Sommet de Johannesburg et de donner de nouvelles impulsions à l'application du Plan d'action de Johannesburg sur la période 2016-2018.

Nouvelles mesures

Faut-il en effet rappeler que, lors de ce Sommet de Johannesburg en décembre 2015, le Président de la République populaire de Chine Xi Jinping avait annoncé les nouvelles mesures de la coopération sino-africaine. Notamment le développement du partenariat de coopération stratégique global sino-africain marqué par l'égalité et la confiance mutuelle sur le plan politique, la coopération gagnant-gagnant sur le plan économique, les échanges et

l'inspiration mutuelle sur le plan culturel, la solidarité et l'assistance mutuelle sur le plan sécuritaire, ainsi que la coopération et la coordination dans les affaires internationales.

Bénéfique

En tout cas, l'implication de Madagascar dans ces efforts de relance de la coopération avec la Chine sera extrêmement bénéfique pour le pays. Et ce, dans la mesure où cette coopération gagnant-gagnant permettra l'émergence de nombreux projets pour le développement. En matière de développement intensif par exemple, la Chine et Madagascar pourront travailler pour planifier et promouvoir avec une vision d'ensemble la construction des infrastructures et le développement des parcs industriels et des zones économiques spéciales pour que la construction d'infrastructures et le développement industriel se renforcent mutuellement. Une occasion, en somme de privilégier les bénéfices économiques et sociaux des projets pour assurer à la fois leur rendement socio-économique et le développement autonome et durable afin d'éviter des risques d'endettement et des charges financières. Sur ce point, d'ailleurs, la

partie africaine salue l'initiative prise par la Chine, qui consiste à monter des projets pilotes, à proposer des modèles de coopération, à accumuler des expériences et à valoriser leur rôle de démonstration et d'entraînement en faveur d'un développement global de la coopération sino-africaine.

Ces efforts seront notamment concentrés sur 5 domaines. À savoir, l'agriculture moderne, les infrastructures, l'énergie, l'industrie manufacturière et le développement de parcs industriels. Bref de tout ce qui est appelé à rendre effectif, un développement soutenu et durable de Madagascar. Les deux parties ont également évoqué des sujets diplomatiques, notamment sur le soutien de Madagascar à la juste position de la Chine sur la question de la Mer de Chine méridionale. Pour sa part, la ministre Attalah Béatrice a remercié la Chine pour son soutien au processus de réconciliation politique et pour le développement socio-économique de Madagascar.

(Source Midi Madagascar)

Fête de la poésie à Hell-Bourg

Un nouvel hommage à Auguste Lacaussade

Le dimanche 31 juillet dernier, une belle Fête de la poésie a été organisée à Hell-Bourg par l'Association des Amis d'Auguste Lacaussade, en partenariat avec la commune de Salazie, en hommage à ce grand poète réunionnais anti-esclavagiste du 19^{ème} siècle (1815 – 1897). Le contenu très riche de cette journée, organisée dans le cadre de la commémoration de la mort d'Auguste Lacaussade, a été marqué par plusieurs événements.

Elle a commencé par un recueillement et des discours prononcés devant la tombe du poète dans le cimetière d'Hell-Bourg, en particulier celui du professeur Prosper Ève, président de l'association, qui souhaiterait que ce lieu devienne un lieu incontournable du Cirque de Salazie en faveur des touristes...

Ensuite, il y a eu une déclamation poétique à Mare à Martin chez Mickaël Maillot, animateur de quartier et conteur devant des familles préparant le repas de midi.

L'après-midi fut consacré à un récit de poèmes, avec une première : la mise en musique des poèmes de Lacaussade par Jim Fortuné; un album qui sortira en décembre prochain, distribué aussi dans les écoles... Selon un témoin de cet événement, «des textes très forts ont été lus par le Professeur Prosper Ève, place de la mairie d'Hell-Bourg. Des textes qui éveillent les consciences sur notre façon de vivre à La Réunion, sur les problématiques de l'alcool etc... Monique Séverin, Huguette Payet et d'autres militants culturels ont aussi présenté de très beaux poèmes».

“Solidarité entre nous ! Wayo !”

Voici des extraits de l'allocution de Prosper Ève au cimetière d'Hell-Bourg :

«Auguste Lacaussade, le 31 juillet 1897, tu mourrais à Paris, dans la plus grande discrétion, car il était inutile de fournir à ceux qui te dénigraient l'occasion de te donner une dernière estocade. Tu as demandé qu'il en soit ainsi et ton vœu a été respecté. Poète, tu l'as été ! (...) Tu as été une lumière pour ton île natale. À seize ans, en 1831, tu glorifiais la nature et son créateur dans tes vers de jeunesse. (...) La poésie a été surtout pour toi une arme pour dénoncer les maux des sociétés de ton temps. Avec courage, tu as vanté les mérites des combattants pour la liberté. Et tes mots sont toujours d'actualité, ils valent pour notre temps d'irrespect et de haine de l'autre, temps qui refuse sous des prétextes fallacieux le message de paix et d'amour. (...)

Tu as découvert l'esclavage, fléau subi par ta mère, pendant ton enfance et ton adolescence. Tu ne l'as pas cautionné et si tu es devenu poète, c'est surtout pour terrasser ce mal. (...) N'oublions pas de le signaler, tu as subi à ton tour, de façon tout à fait inopinée, le pendant de l'esclavage, le racisme. Tu en as été marqué au fer chaud.

À l'âge de vingt-cinq ans, lorsque la concurrence entre la France et les autres États d'Europe fait sentir ses effets fâcheux, tu exprimes ton patriotisme en prenant des risques. (...) En 1848, tu accueilles la République avec bonheur, car tu sais qu'elle doit t'apporter le succès dans ton combat pour le triomphe de la liberté. Et à l'automne de ta vie, après l'épreuve du Second Empire, après la perte de l'Alsace-Lorraine, dans les heures graves pour la France, tu condamnes le régime autoritaire napoléonien, ses excès et ses manquements, tu applaudis le retour de la République et en visionnaire tu annonces le retour de ces terres perdues dans l'ensemble français. Et pour le dire, tes mots ont été vibrants. (...)

Comment rester inerte face à ton exemple ? Tu nous invites à la réflexion sur les maux de notre société. Sur ce chemin, tu es pour nous un guide, un pédagogue. Devant ton œuvre, devant ton engagement, devant ton audace et devant ton courage, nous, les fils de saint Jean, nous les P'ti Jean, nous ne pouvons pas manifester notre impuissance, en restant les bras croisés face aux problèmes de notre temps. Nous devons prendre nos responsabilités et par le Verbe nous investir sans relâche, pour faire amorcer des évolutions. Semons des graines et prions pour qu'elles ne tombent pas que dans des terres stériles. Je livre à l'appréciation de toutes celles et de tous ceux qui sont là ce matin, ce poème tout nouvellement rédigé. Je te l'offre en cadeau : “Solidarité entre nous ! Wayo !”».

Otè

Klasé S, san savoir, é san konète pou kosa !

I paré dann la républik Fransèz néna dis mil sink san pèrsonè lé klasé S. Sa i vé dir zot i pé ète, in zour, danzéré pou la sékirité d'moun. Dismil sink san, la pa bokou, mé i pé dir osi sa in bann moun i pé fé déga. La prèv ? An parmi bann moun la fé z'atanta l'avé désèrtin té klasé S. Isi osi La Rényon noré d'après sak bann z'otorité i déklar kék dizène de moun lé klasé konmsa.

Kosa i fé avèk banna si la poin arien pou arprosh azot koméla ? Pars klasé S, sa i vé dir na poin arien pou roprosh aou. Alors, i fo sirvèy azot mé la poin in polisye éspésyal pou mète déyèr shakinn, zour konm nuite... Pou Sarkozy i fo rouv in kan pou mète tousa d'moun dedan. In kan pou dis mil pèrsonè, alé oir dan La Frans bann prizon lé dann in drol d'éta, i mank la plas, é soi sé bann moun an prévansyon pou kékshoz l'arivé pou vréman, soi zot lé déza kondané. Donk nana in bon rézon pou anferm azot !

Dis mil pèrsonè : ok ! Mé kisa i di si moin, toué, li, l'ot la-ba, nou lé pa klasé konmsa. Pars kan ou lé la-dan ou i koné pa. I anons pa ou sa par lète rokomané avèk AR. Sak i pé fèr sé in gran matin i vien kass out port, i fouy dann out l'ordinatèr, i fé pèr out zanfan é aprésa out bann voizin i gard aou an dsou. Alé, aprésa fèr fas lo rogar d'moun !

Lé vré ké pou sèrtin i vo myé prévni ké guérir ! Problèm, bann rényoné sinplomàn rézistan, i koné lo gou in politik sirvéyans é la réprésyon. Alor i vo myé prévni ké guérir, sa i poz in bon politik ransègnman avèk lo risk ké kan lo Jihadism sar fine étinn, so kou isi i rotourn kont sak i aksèp pa in politik l'asimilasyon, lo l'intégrasyon é la politik néo-kolonyal. Nou lé fine déza oir sa é ni souète pa ankor in foi, i fé anou in pti dann do.

Justin

« Ri zordi an provizyon ! I koné pa domin ! » - In kozman po la rout

Sa la pa in kozman bien optimis, mèm si i parl de « rire » dodan. Moin pèrsonèl, mi oi sa konm in n'afèr pèsimis pou vréman. Optimis, sé kan ou i di domin lé shoz va vni méyèr. La sé lo kontrèr : sa i vé dir l'avni lé pa si bèl ké sa. Dann kèl ka i pé dir in n'afèr konmsa ? Kan par ébzant na in moun ou i èm pa é li viv dan la joi. Ou i pé di : « Sak i ri vantredi, dimansh va pléré », sansa ankor : « Na in zour i apèl domin ! ». I pé di osi nout kozman zordi : « Ri zordi an provizyon ! ». Lé vré ké dan la vi i koné pa zamé, koman domi i s'ra. Souvan dé foi la rou i tourn é out sityasyon zordi la pa lo mèm ké sèt domin. An atandan, mi lès azot fé travaye z'ot koko la dsi. Alé ! Ni artrouv pli d'van.